

*Projet de
Territoire*
2021-2030



Synthèse
Plan d'actions &
dispositif de suivi
et évaluation

Cahier N° 3 • Mai 2022

Caen la mer 2030 s'imagine avec vous

Sommaire

<i>Pourquoi un projet de territoire ?</i>	3
<i>Un plan d'actions au service du territoire et de ses acteurs</i>	4
<i>42 fiches actions : les grands principes</i>	5
<i>Rappel de l'armature stratégique.....</i>	7
<i>42 actions pour le territoire.....</i>	10
<i>Et demain ? Quel suivi et évaluation pour le projet de territoire ?</i>	15

Pourquoi un projet de territoire ?



Joël Bruneau

Maire et Président de
la Communauté urbaine

Après avoir analysé les points forts et points d'amélioration de Caen la mer lors de la phase de diagnostic, réfléchi aux impacts des mutations majeures sur notre territoire, nous avons défini une stratégie de manière concertée.

Comment passe-t-on de la théorie à la pratique ?

La Communauté urbaine Caen la mer agit de manière très directe auprès des habitants (collecte des déchets, production et gestion de l'eau potable, espaces verts etc.). Il est naturel que le plan d'actions du projet de territoire se traduise par le renforcement d'opérations très concrètes à court terme (par exemple : amélioration de la performance énergétique des bâtiments destinés aux bureaux) mais également par des actions qui auront des impacts à moyen et à long termes comme le PLUi-HM (Plan Urbanisme Intercommunal Habitat et Mobilité). Celui-ci va modifier certains droits de construction actuels selon un modèle conforme aux enjeux des transitions écologiques, démographiques et économiques.

Ce plan d'actions est riche des contributions de l'ensemble des partenaires qui ont participé à ce projet, preuve de notre capacité à nous adapter aux contraintes et en faire une opportunité pour construire notre avenir et celui des générations à venir.

Et après ?

Ce projet de territoire ne se termine pas une fois établi. Au contraire, il sera suivi dans le temps et sera amené à être enrichi avec de nouvelles actions et/ou à évoluer en fonction des situations.



Un plan d'actions
au service du territoire
et de ses acteurs

Un plan d'actions coconstruit

Sur la base de la stratégie du projet de territoire de Caen la mer validée en novembre 2021, les différentes parties prenantes de la démarche ont de nouveau été mobilisées dans une logique de coconstruction pour élaborer son plan d'actions et s'accorder sur sa déclinaison opérationnelle.

Dans un premier temps, les propositions d'actions formulées lors des nombreux temps de concertation des Phases "Diagnostic" et "Stratégie" ont été consignées. **Un référentiel de près de 160 pistes d'actions** a ainsi été constitué.

Ce référentiel a ensuite été travaillé au cours de trois temps majeurs de concertation :

- **4 Ateliers Territoriaux** organisés à Biéville-Beuville, Caen, Bourguébus et Rots
- **1 Conférence Territoriale** réunissant élus communautaires, maires et responsables des services des 48 communes et représentants des partenaires institutionnels et experts.
- **1 panel citoyen** réunissant **20 participants**

Après un temps de présentation et de partage de la stratégie (ambition, orientations et objectifs), les participants de ces rencontres ont pu travailler en sous-groupe par orientation ou objectif. Les échanges ont permis de tester, amender et enrichir le référentiel d'actions (suppression de pistes d'actions non pertinentes ou non faisables ; ajout de pistes d'actions ; etc.). **Une deuxième version du référentiel a ainsi pu être élaborée.**

À la suite de ces temps de concertation, **les instances de gouvernance de la Communauté urbaine ont ainsi été mobilisées pour stabiliser le plan d'actions** : réunion des Vice-présidents et des Rapporteurs généraux ; Conférence des maires ; Conseil de Développement. Ces temps ont permis d'aboutir à **42 fiches actions, déclinées en sous-actions.**

Du plan d'actions aux fiches actions

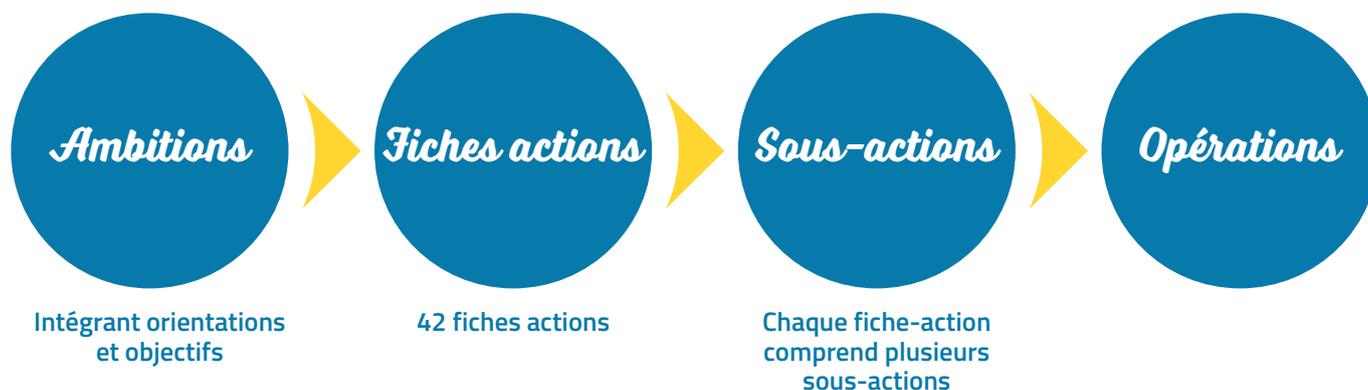
Avec l'appui des élus référents et des partenaires associés, les services communautaires, futurs porteurs des projets inscrits au plan d'actions, ont été mobilisés pour rédiger les 42 fiches actions

Ces fiches actions permettent de raccrocher les actions aux orientations et objectifs auxquels elles sont liées et de préciser leur mise en œuvre : résultats souhaités et indicateurs de suivi, publics cibles, pilotage et portage interne et partenarial, calendrier, moyens humains et financiers dédiés, etc.

42 fiches actions : les grands principes

Action, sous-action et opération

Les 42 fiches actions déclinent de manière opérationnelle les objectifs de la stratégie du projet de territoire. Elles **sont elles-mêmes déclinées en 109 sous-actions**. Au sein de chaque fiche action, les sous-actions font et feront l'objet d'opérations qui traduiront leur mise en œuvre très concrète.



Différents types d'actions

Si le projet de territoire fixe de nouvelles priorités au territoire de Caen la mer, il porte aussi la continuité de l'action de la Communauté urbaine. Le plan d'actions contient ainsi :

- **des actions et des sous-actions correspondant à des engagements déjà pris par la Communauté urbaine** cohérentes avec la stratégie du projet de territoire
- **des actions et des sous-actions émergentes**
- **des nouvelles actions et sous-actions**

Un plan d'actions évolutif

Si le projet de territoire décrit un territoire souhaité à un horizon à moyen et long terme et que sa déclinaison opérationnelle a été construite en cohérence avec ces échéances temporelles, le plan d'actions a également **vocation à évoluer au cours des prochaines années** au regard d'enjeux endogènes ou exogènes qui pourraient émerger.

D'une part, de nouveaux projets viendront alimenter au fil des années les actions et sous-actions. D'autre part, de nouvelles actions pourront émerger et faire l'objet de nouvelles fiches actions ou sous-action.

Ces révisions ou actualisations du plan d'actions émaneront notamment des démarches de suivi et d'évaluation qui viendront accompagner la vie du projet de territoire.

Des actions pour le territoire

Si une large partie des 42 fiches actions propose des projets qui sont du ressort de la Communauté urbaine, le projet de territoire a été conçu **en réponse aux enjeux du territoire communautaire** et doit être mis en œuvre comme un document référent à cette échelle, et non seulement pour l'institution de Caen la mer.

Les partenaires de Caen la mer ont participé activement à l'élaboration des fiches actions. Naturellement certaines d'entre elles prévoient leur implication pour leur mise en œuvre comme copilotes ou partenaires.

Des actions qui traduisent la transversalité souhaitée par le projet de territoire

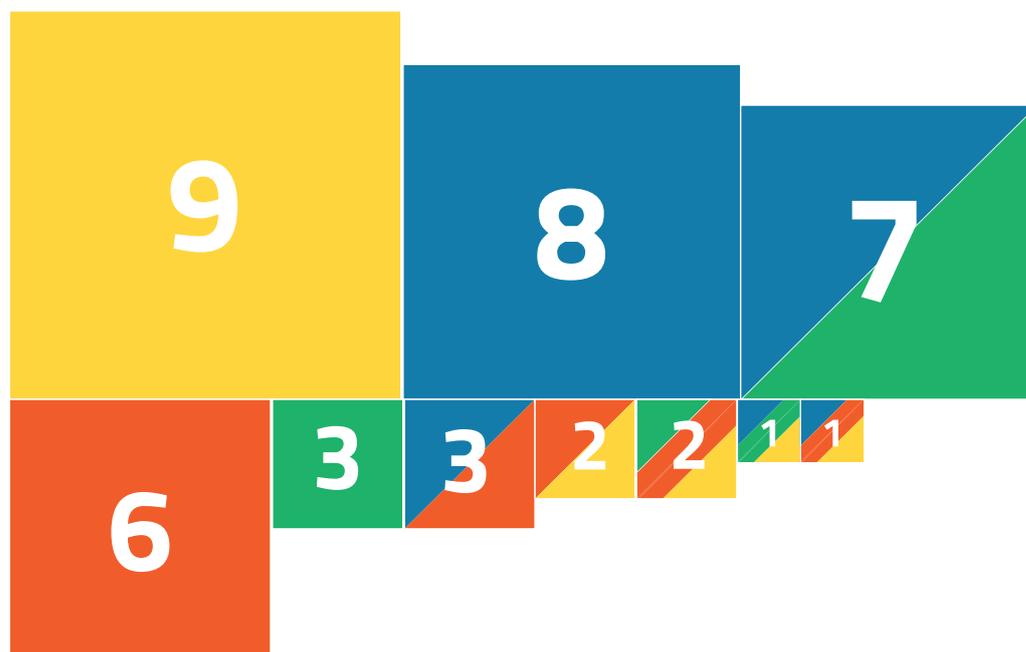
Un projet de territoire n'est pas une agrégation de schémas ou politiques sectorielles.

Son élaboration sur le territoire de Caen la mer a ainsi été l'occasion de s'affranchir d'approches thématiques et de favoriser des approches systémiques. Des ambitions transverses, intégrant les grandes priorités fixées par les acteurs locaux, se sont ainsi dégagées.

Cette transversalité se traduit également au niveau des 42 fiches actions identifiées dont la quasi-totalité croise de manière cohérente les différentes priorités et ambitions du projet de territoire : transitions ; rééquilibrage et cohésion territoriale ; rayonnement du territoire ; attractivité ; préservation du cadre de vie ; rayonnement et image du territoire : adhésion communautaire ; etc.

42 fiches actions

qui répondent à une ou plusieurs ambitions, orientations et objectifs du projet de territoire



■ Ambition 1 : 20 actions

Accélérer les transitions à travers un nouveau modèle d'aménagement plus durable, plus équilibré et plus connecté.

■ Ambition 2 : 13 actions

Conforter la taille humaine du territoire en faveur de la qualité de vie.

■ Ambition 3 : 14 actions

Favoriser un développement économique diversifié, innovant et adapté aux transitions.

■ Ambition 4 : 15 actions

Mettre en place un dialogue territorial au service d'une mobilisation collective.

Rappel de l'armature stratégique



Quatre ambitions pour demain

La stratégie 2030 est la déclinaison de la vision souhaitée pour 2040. Elle est organisée en 4 ambitions, elles-mêmes déclinées en orientations et objectifs :



AMBITION 1

Accélérer les transitions à travers un nouveau modèle d'aménagement plus durable, plus équilibré et plus connecté

- **Orientation 1.1** Promouvoir un modèle d'aménagement incitant à la réduction de la consommation d'espace, la préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique
- **Orientation 1.2** Soutenir une meilleure répartition des fonctions économiques et résidentielles sur l'ensemble du territoire communautaire
- **Orientation 1.3** Recréer de la proximité et soutenir les accessibilités



AMBITION 2

Conforter la taille humaine du territoire en faveur de la qualité de vie

- **Orientation 2.1** Conforter et valoriser une offre de services accessible partout et par tous
- **Orientation 2.2** Soutenir la fluidité des parcours résidentiels en faveur de la mixité sociale sur tout le territoire
- **Orientation 2.3** Promouvoir une stratégie d'accueil visant l'attractivité des jeunes et le maintien des équilibres démographiques



AMBITION 3

Favoriser un développement économique diversifié, innovant et adapté aux transitions

- **Orientation 3.1** Cultiver la diversité et la visibilité économique du territoire en garantissant les conditions nécessaires au développement des différentes filières et en soutenant leurs transformations
- **Orientation 3.2** Créer les conditions favorables au déploiement d'une dynamique collective d'innovation et de créativité
- **Orientation 3.3** Renforcer les fonctions d'enseignement supérieur & recherche



AMBITION 4

Mettre en place un dialogue territorial au service d'une mobilisation collective

- **Orientation 4.1** Développer le sentiment d'appartenance communautaire à travers une gouvernance associant l'ensemble des acteurs du territoire et soutenant l'intérêt collectif
- **Orientation 4.2** Renforcer les coopérations territoriales aux échelles locales, régionales, nationales et internationales en faveur d'une prise en compte renforcée des défis du territoire

42 actions pour le territoire

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ENGAGEANT LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS DANS LES TRANSITIONS						
ACTION 01	01A	Élaboration du PLUI-HM				
	01B	Accompagnement des communes à l'élaboration et à la mise en œuvre des ambitions en termes de planification				
ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE ET ACCOMPAGNEMENT À SA MISE EN ŒUVRE PAR L'IDENTIFICATION OU L'ACQUISITION DE RÉSERVES FONCIÈRES						
ACTION 02	02A	Mise en place des conditions nécessaires à l'élaboration d'une stratégie foncière				
	02B	Affirmation de la stratégie foncière de la CU par l'acquisition ou l'identification de réserves foncières				
POURSUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA BANDE LITTORALE ET EXTENSION À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE						
ACTION 03	03A	Poursuite des actions en faveur de la prise en compte du changement climatique sur la bande littorale				
	03B	Accélération de la prise en compte du changement climatique sur les autres secteurs du territoire				
ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES (MOYENS & OUTILS DÉDIÉS)						
ACTION 04	04A	Affirmation budgétaire des ambitions et objectifs en termes de transition				
	04B	Mise en place d'une ingénierie en faveur des transitions				
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES ENJEUX LOCAUX DE LA BIODIVERSITÉ ET ACCOMPAGNEMENT À LEUR PRISE EN COMPTE PAR DES PROJETS ET DES RÉGLEMENTATIONS						
ACTION 05	05A	Amélioration de la connaissance locale des enjeux de biodiversité				
	05B	Mise en place de réglementations en faveur de la protection, de la préservation de la biodiversité ordinaire				
	05C	Valorisation et préservation des sites remarquables de biodiversité du territoire				
PRÉSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE (EAU, AIR, ÉNERGIE ET DÉCHETS)						
ACTION 06	06A	Accompagnement et soutien aux projets et aux réglementations participant à la préservation de la ressource en eau				
	06B	Accompagnement et soutien aux projets et aux réglementations participant à la transition énergétique				
	06C	Accompagnement et soutien aux projets et aux réglementations participant à la réduction des déchets				
	06D	Accompagnement et soutien aux projets et aux réglementations participant à l'amélioration de la qualité de l'air & la réduction des nuisances				
ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DANS LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE TRANSITION						
ACTION 07	07A	Instauration d'un dialogue avec les acteurs économiques sur la connaissance des enjeux de transitions et leur prise en compte				
	07B	Intégration de la transition énergétique et écologique dans les pratiques agricoles				
	07C	Association des industries du territoire aux réflexions portant sur la mise en œuvre des transitions				
	07D	Développement des pratiques touristiques durables et de l'éco-tourisme				

AFFIRMATION D'UN URBANISME DURABLE ET DE QUALITÉ RÉPONDANT AUX ASPIRATIONS DES CITOYENS EN TERMES DE QUALITÉ DE VIE						
ACTION 08	08A	Développement de nouveaux projets urbains innovants et durables				
	08B	Soutien à la mixité des fonctions urbaines Intégration d'équipements publics dans les nouveaux aménagements				
	08C	Renforcement de la prise en compte des enjeux de qualité et de cohérence architecturale				
	08D	Prise en compte des mobilités pédestres dans les nouveaux aménagements urbains				
DÉPLOIEMENT D' ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU GRAND PUBLIC EN FAVEUR DE LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DURABLE						
ACTION 09	09A	Valorisation et développement de lieux ressources pour accompagner la mise en œuvre des transitions par tous				
	09B	Déploiement d'actions et de lieux de sensibilisation aux grandes transitions				
SOUTIEN À L'ORGANISATION D'UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE, ÉQUILBRÉE ET SOLIDAIRE						
ACTION 10	10A	Stabilisation et partage d'une lecture de l'armature urbaine du territoire				
	10B	Affirmation des principes de solidarités à travers les documents de planification				
	10C	Accompagnement à un développement adapté des activités économiques sur les pôles secondaires				
SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DES CONDITIONS RÉSIDENTIELLES DES PÔLES DU TERRITOIRE						
ACTION 11	11A	Amélioration de la performance des réseaux de transports collectifs dans le cœur urbain et desservant le cœur urbain				
	11B	Identification de nouvelles solutions de transports collectives répondant aux besoins de déplacements				
OPTIMISATION ET AMÉLIORATION DES OFFRES DE TRANSPORT COLLECTIVES						
ACTION 12	12A	Amélioration de la performance des réseaux de transports collectifs dans le cœur urbain et desservant le cœur urbain				
	12B	Identification de nouvelles solutions de transports collectives répondant aux besoins de déplacements				
ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ENGAGEANT LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS DANS LES TRANSITIONS						
ACTION 13	13A	Incitation à l'utilisation des transports en commun aux dépens de la voiture individuelle				
	13B	Incitation à la limitation de l'autosolisme et des déplacements en voiture				
	13C	Accompagnement aux mobilités utilisant une énergie propre				
	13D	Accélération de la stratégie cyclable communautaire				
	13E	Prise en compte des mobilités pédestres dans les nouveaux aménagements urbains				
	13F	Élaboration d'une stratégie en faveur d'une logistique urbaine durable				
POURSUITE DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE EN TRÈS HAUT DÉBIT ET ACCOMPAGNEMENT À SA VALORISATION EN TERMES DE PRATIQUES DE MOBILITÉS ET D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES						
ACTION 14	14A	Veille sur la poursuite du déploiement de la fibre sur le territoire				
	14B	Développement d'outils numériques facilitant des mobilités durables				
	14C	Soutien au développement des usages et services numériques maillant le territoire				
SOUTIEN AUX INITIATIVES PERMETTANT LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SERVICES DANS TOUS LES TERRITOIRES						
ACTION 15	15A	Amélioration de la connaissance des offres et des besoins en services				
	15B	Modernisation et renforcement des équipements métropolitains en faveur de l'ensemble du territoire communautaire				
	15C	Développement de nouveaux équipements structurants sur les pôles secondaires en valorisant les logiques de mutualisation				
	15D	Appui à la coordination et à la mise en réseau des offres culturelles et sportives et renforcement de la communication sur ces offres				

16	RENFORCEMENT DE LA MUTUALISATION EN MATIÈRE DE SERVICES À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE							
	16A	Organisation des services de la Communauté urbaine au plus près des habitants						
16B	Réflexion sur la prise de nouvelles compétences							
17	AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DANS TOUTES SES DIMENSIONS							
	17A	Amélioration de la visibilité des offres de services du territoire et de Caen la mer pour une meilleure appropriation par les usagers						
	17B	Soutien au développement des usages et services numériques maillant le territoire						
	17C	Poursuite de la prise en compte des différents handicaps dans les aménagements et équipements du territoire						
17D	Élaboration d'une stratégie d'accessibilité à certains services via le levier tarifaire							
18	SOUTIEN AU RÉÉQUILIBRAGE DES PARCS DE LOGEMENT SUR LES COMMUNES PÉRIURBAINES, RURALES ET LITTORALES							
	18A	Identification et information auprès des communes des leviers possibles pour développer la mixité des parcs de logement dans les communes périurbaines, rurales ou littorales						
19	AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES BESOINS ET DES OFFRES DE LOGEMENTS							
	19A	Développement d'outils d'observation de l'habitat, du foncier et permettant une mise au regard avec les dynamiques démographiques						
20	SOUTIEN DANS LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN LOGEMENT DE PUBLICS SPÉCIFIQUES							
	20A	Développement des offres de logements adaptées aux seniors et aux personnes en situation de handicap						
	20B	Développement de l'offre de logements pour les étudiants et les jeunes						
20C	Développement de solutions de logements en réponse à des problématiques de précarité et de sédentarité							
21	RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION SUR LES MARQUEURS ET LES AMÉNITÉS DU TERRITOIRE EN MOBILISANT LES ACTEURS ET LES HABITANTS							
	21A	Valorisation des atouts du territoire en faveur d'une stratégie d'attractivité actualisée						
	21B	Accompagnement des habitants du territoire dans leur rôle d'ambassadeurs						
21C	Développement d'actions de communication communes avec les entreprises du territoire							
22	ACCOMPAGNEMENT À UNE GESTION OPTIMISÉE ET DURABLE DU FONCIER ET DU PARC IMMOBILIER ÉCONOMIQUE							
	22A	Développement de ZAE et surfaces de bureau intégrant le développement durable						
22B	Mise en place d'une stratégie d'optimisation du foncier économique existant							
23	SOUTIEN ET AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DU TERRITOIRE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE							
	23A	Optimisation des infrastructures de transport existantes en soutien au développement économique						
24	RENFORCEMENT DES OUTILS D'OBSERVATION ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PERMETTANT LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE							
	24A	Valorisation des outils existants et développement de nouveaux outils d'observation et de connaissance du tissu économique						
	24B	Mise en place d'outils permettant d'anticiper les mutations du tissu économique et son développement local						
24C	Optimisation de l'accompagnement des acteurs économiques par la Communauté urbaine							

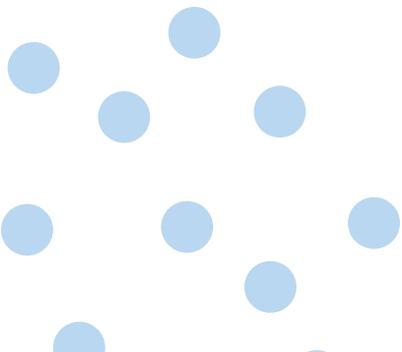
ACTION		PRÉSERVATION ET DIVERSIFICATION DU FONCIER AGRICOLE				
25	25A	Création de Zones Agricoles Protégées (ZAP)				
	25B	Identification de réserves foncières en proche couronne pour favoriser le développement de l'agriculture urbaine				
ACTION		SOUTIEN À LA PÉRENNISATION ET À LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES				
26	26A	Accompagnement à l'installation agricole				
	26B	Développement d'un pôle d'innovation sur la transformation et la valorisation des produits agricoles				
ACTION		RENFORCEMENT DU LIEN AGRICULTURE-ALIMENTATION ET L'APPROPRIATION PAR LES HABITANTS DU MONDE AGRICOLE				
27	27A	Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial				
	27B	Renforcement des liens entre les habitants et le monde agricole				
ACTION		SOUTIEN À LA VISIBILITÉ ET AU RAYONNEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE				
28	28A	Valorisation de la diversité et de la richesse culturelle et patrimoniale du territoire en faveur d'une stratégie, d'un développement et d'une image touristiques réinventés				
	28B	Valorisation de l'axe littoral-canal-Orne vis-à-vis des touristes et des habitants				
	28C	Renforcement de la visibilité touristique du territoire en lien avec les territoires voisins				
ACTION		DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE VALORISATION DES ÉCOSYSTÈMES À HAUT POTENTIEL EXISTANTS ET ACCOMPAGNEMENT À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX CLUSTERS, Y COMPRIS EN LIEN AVEC LES RESSOURCES ET MARQUEURS LOCAUX				
29	29A	Soutien aux écosystèmes à haut potentiel existants ou émergents en lien avec les acteurs				
	29B	Soutien aux filières s'appuyant sur les ressources et marqueurs locaux				
ACTION		VALORISATION ET SOUTIEN À L'INNOVATION LOCALE				
30	30A	Soutien à l'animation des acteurs de l'innovation et de la créativité				
	30B	Renforcement de la diffusion des fonctions de créativité et d'innovation au sein du tissu économique				
	30C	Promotion locale et externe de la créativité et de l'innovation				
ACTION		SOUTIEN À LA QUALIFICATION DE TOUS LES ACTIFS DU TERRITOIRE ET À LEUR INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI LOCAL				
31	31A	Valorisation des offres de formation auprès des entreprises et du grand public				
	31B	Adaptation des offres de formation et développement de formations courtes qualifiantes en lien avec les besoins en ressources humaines des entreprises				
	31C	Soutien à l'intégration des actifs du territoire				
	31D	Soutien à la valorisation des métiers peu attractifs				
ACTION		VALORISATION DE L'ESR ET DE LA RECHERCHE COMME MARQUEUR ET LEVIER DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE				
32	32A	Valorisation de la qualité de vie étudiante offerte par le territoire				
	32B	Renforcement de l'appropriation des offres d'enseignement supérieur par les acteurs locaux et la population				
	32C	Soutien à l'attractivité de l'offre d'enseignement supérieur et de recherche du territoire à l'échelle nationale et internationale				
ACTION		CONSOLIDATION ET ACTUALISATION DU FONCTIONNEMENT POLITIQUE ET DES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE				
33	33A	Révision de la charte de gouvernance				
	33B	Révision du pacte financier et fiscal				

ACTION		CRÉATION DE NOUVEAUX SUPPORTS, OUTILS ET DE TEMPS D'INFORMATION ET D'APPROPRIATION DE L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE À DESTINATION DES COMMUNES ET DES ÉLUS MUNICIPAUX				
34	34A	Mise en place d'outils d'information partagés à destination des communes (élus et services)				
	34B	Mise en place de temps d'échanges collectifs et de temps permettant la présence de la CU dans les communes à destination des communes (élus et services)				
	34C	Appui à l'ingénierie des communes en faveur de l'appropriation locale et la mise en œuvre des politiques communautaires				
ACTION		AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION AET DE L'ASSOCIATION AVEC LES HABITANTS EN FAVEUR DE LEUR MEILLEURE APPROPRIATION DE L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE				
35	35A	Élaboration d'une stratégie de communication diversifiée de Caen la mer à destination du grand public				
	35B	Articulation et coordination avec les outils et supports de communication des communes				
	35C	Mise en œuvre de démarches associant les habitants et valorisation des bonnes pratiques et des contributions des habitants dans le cadre des démarches engagées				
ACTION		AFFIRMATION AUPRÈS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE (DÉPARTEMENT, RÉGION, ÉTAT, EUROPE)				
36	36A	Renforcement du dialogue politique et technique avec les partenaires institutionnels				
	36B	Renforcement de l'appropriation des politiques des partenaires institutionnels en faveur d'une optimisation de leur mise en œuvre locale				
ACTION		ASSOCIATION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE				
37	37A	Renforcement du dialogue avec les acteurs économiques				
	37B	Création des conditions d'un dialogue multi-acteurs				
ACTION		STRUCTURATION DU DIALOGUE AVEC LES TERRITOIRES LIMITOPHES EN COHÉRENCE AVEC LE BASSIN DE VIE DE CAEN				
38	38A	Déclinaison des documents stratégiques communs				
	38B	Identification & Accompagnement de chantiers de coopérations				
	38C	Renforcement du dialogue territorial				
ACTION		SOUTIEN À L'AFFIRMATION DU RÔLE DE MÉTROPOLE RÉGIONALE À TRAVERS DES COOPÉRATIONS OUEST-NORMANDES				
39	39A	Affirmation du rôle de Caen Normandie Métropole				
	39B	Développement de coopérations avec des territoires ouest normands				
ACTION		RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS À L'ÉCHELLE DE LA NORMANDIE				
40	40A	Évaluation de l'intérêt et de la faisabilité et soutien à la mise en œuvre de chantiers de coopérations métropolitaines avec Rouen et Le Havre				
	40B	Identification des opportunités de coopérations et de développement en lien avec la Vallée de la Seine				
ACTION		SOUTIEN AUX COOPÉRATIONS AVEC LES RÉGIONS LIMITOPHES				
41	41A	Poursuite du dialogue et des actions en faveur de l'accessibilité et la visibilité du territoire avec l'Île-de-France				
	41B	Développement de coopérations avec le Grand Ouest français				
ACTION		SOUTIEN AUX OPPORTUNITÉS D'OUVERTURE INTERNATIONALE DU TERRITOIRE				
42	42A	Soutien aux leviers de développement et de coopérations offerts par la proximité de la Grande-Bretagne dans un contexte post-Brexit				
	42B	Soutien aux opportunités de coopérations internationales				



Et demain ?

Quel suivi et évaluation
pour le projet de territoire



Afin de veiller à l'atteinte des grandes ambitions, orientations et objectifs du projet de territoire et à sa traduction concrète avec la mise en œuvre des 42 actions prévues, il convient de définir un dispositif de suivi et d'évaluation de ce projet.

Deux principes stratégiques pour le dispositif de suivi-évaluation

Ce dispositif devra répondre à deux principes majeurs, en cohérence avec la dimension transversale et partenariale du projet de territoire :

- ***Accompagner la dimension globale et transversale du projet de territoire.***
Le projet de territoire constitue un document stratégique "chapeau" pour l'action de la Communauté urbaine. Il traite en cohérence l'ensemble des compétences et politiques portées par Caen la mer. La première mission du dispositif de suivi-évaluation sera donc de veiller à la bonne déclinaison et prise en compte des principes stratégiques au sein des politiques et des schémas, aussi bien existants, qu'en révision ou en cours d'élaboration.
- ***Un projet pour le territoire qui doit se traduire par une implication de l'ensemble des parties prenantes au dispositif de suivi-évaluation***
Si la Communauté urbaine suit habituellement ses politiques en tant qu'institution, le dispositif de suivi-évaluation du projet de territoire est conçu de manière partenariale avec l'ensemble des parties prenantes (communes, partenaires institutionnels, monde économique, société civile, etc.)

Quel partage du suivi et de l'évaluation ?

La formalisation et la diffusion des travaux de suivi et d'évaluation constituent une étape fondamentale pour qu'ils soient suivis d'effets :

- la Communauté urbaine produira des éléments synthétiques permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de son projet de territoire. Ces travaux s'articuleront avec les différentes réalisations existantes (bilans, démarches, indicateurs, etc.) et seront adaptés en fonction des publics cibles.
- dans la poursuite de la forte concertation engagée au cours de l'élaboration du projet de territoire, la Communauté urbaine prévoit le partage des éléments produits et installe une gouvernance partenariale pour accompagner la mise en œuvre du projet de territoire :
 - de manière annuelle, au sein de ses instances politiques (Conseil communautaire, Conférence des maires, Commissions) à travers un partage des réalisations et avancées du projet de territoire
 - sur un rythme biennal, auprès des élus des 48 communes du territoire, auprès du Conseil de développement ou de la conférence des partenaires
 - de manière adaptée et ciblée auprès du grand public à travers les outils de communication de la Communauté urbaine



Des principes méthodologiques et organisationnels

- ***Suivre la réalisation des actions du projet de territoire***
Parmi les 42 actions du projet de territoire, plusieurs seront rattachées ou déclinées aux différents schémas sectoriels ou transversaux de la Communauté urbaine. Le suivi de ces actions sera ainsi opéré de manière spécifique au sein de ces politiques et porté par chaque direction concernée. Il viendra alimenter le suivi global du projet de territoire. Pour les actions ne relevant d'aucun schéma ou d'aucune politique spécifique, un suivi sera mis en place autour des indicateurs déclinés dans chacune des fiches actions. Ainsi, un baromètre de réalisation des actions du projet de territoire sera dressé.

- ***Un regard objectif sur la contribution réelle du projet de territoire à l'atteinte des priorités stratégiques***

Si les politiques de la Communauté urbaine participent et participeront à faire évoluer le territoire, elles ne seront pas les seuls vecteurs de ces transformations. Le dispositif d'évaluation construit cherchera à distinguer la contribution réelle du projet de territoire dans l'atteinte des objectifs de la contribution des éléments de contexte exogènes.

- ***Un dispositif pragmatique***

Les pratiques de suivi et d'évaluation se diffusant progressivement au sein de la Communauté urbaine, il conviendra de prévoir un dispositif réaliste. Autour d'une démarche impliquant élus, services communautaires et partenaires, le dispositif sera voué à se structurer progressivement pour chaque politique avec les moyens mobilisables, en fonction des données et indicateurs disponibles et du degré de précisions des objectifs et des ambitions politiques.

- ***Un dispositif utile à la décision politique et technique***

En lien avec la dimension pragmatique, le dispositif de suivi et d'évaluation sera organisé de façon à produire des informations et recommandations utiles et applicables.

Un référentiel évaluatif pour structurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire

En dehors de la définition des principes stratégiques et méthodologiques, 4 ateliers de co-construction ont permis de définir les bases du dispositif de suivi et d'évaluation.

Six questions évaluatives, couvrant les champs des 4 ambitions du projet de territoire, permettront ainsi de mesurer de manière globale et transversale l'atteinte des ambitions et objectifs du projet de territoire.

Chacune de ces 6 questions est ensuite déclinée en critères évaluatifs, devant permettre de structurer la réponse qualitative à ces questions. Chaque critère, conçu sous la forme de "on aura réussi si..." répond à un ou plusieurs objectifs de la stratégie du projet de territoire.

Le traitement de ces critères se fera à travers trois étapes clés :

- ***la mesure d'un état des lieux (la situation actuelle)***

- ***la clarification politique des objectifs et résultats attendus (quantitatifs et/ou qualitatifs)***

- ***l'identification des indicateurs pertinents pour suivre et mesurer l'atteinte ou non des résultats souhaités.*** Différents types d'indicateurs pourront être imaginés (observation du territoire ; mesure de l'action de la Communauté urbaine ; etc.). Des indicateurs clés, communicants et intelligibles seront à identifier pour chaque critère.

Les 6 questions évaluatives

La mise en œuvre du projet de territoire a-t-elle permis ...

Ambition 1

Ambition 2

Ambition 3

Ambition 4

1

... Un renforcement de la prise en compte des transitions environnementales en faveur d'un modèle d'aménagement plus durable ?



2

... Une amélioration de l'équilibre et de la cohésion du territoire et une limitation de la tendance à la spécialisation spatiale de ses territoires ?



3

... Une attractivité résidentielle et économique maîtrisée, la consolidation de la qualité de vie du territoire et le renforcement de son image ?



4

... À l'ensemble des territoires de la communauté urbaine Caen la mer de bénéficier du rayonnement et de la diffusion des fonctions et équipements métropolitains ?



5

... Un renforcement du sentiment d'appartenance communautaire et une appropriation des priorités de la communauté urbaine au sein des 48 communes et auprès de l'ensemble des parties prenantes du territoire ?



6

... Une consolidation du positionnement du territoire et du rôle de la communauté urbaine de Caen la mer dans son environnement proche et plus lointain ?



Caen la mer 2030 s' imagine avec vous

Communauté urbaine Caen la mer

16 rue Rosa Parks - CS 52700

14027 CAEN CEDEX 9

caenlamer.fr